

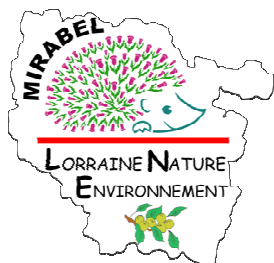
COMMUNIQUE DE PRESSE – 27/06/2011

La fracture Belval-A30

Le projet de liaison routière Belval-A30 risque d'impacter plus de 70 espèces végétales et animales protégées ou à haute valeur patrimoniale ainsi que leurs habitats. Le 29 juin prochain, les conseils généraux de Moselle et de Meurthe-et-Moselle, maîtres d'ouvrage de ce projet routier, consulteront le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) sur le dossier de demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées qu'ils ont préparé dans ce cadre. L'avis rendu par le CSRPN viendra en amont de l'avis plus officiel du Conseil national de protection de la nature (CNP) qui devrait être consulté avant la fin de l'année 2011.

Au-delà des destructions d'espèces et d'habitats engendrées par les travaux et l'emprise du projet, et malgré les efforts des maîtres d'ouvrages pour rendre cette route perméable (crapauducs, passages à faune, création de mares, déplacement d'espèces...), cette infrastructure romprait irrémédiablement un corridor écologique transfrontalier exceptionnel et participerait à l'appauvrissement de la biodiversité des zones Natura 2000 qu'il relie. Il est important de savoir que pour des raisons essentiellement topographiques, le corridor emprunté par les espèces sur cette zone transfrontalière correspond précisément au tracé envisagé pour le projet routier et que la partie française du secteur, actuellement classée en Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF de près de 600 hectares) présente des habitats similaires aux sites Natura 2000 luxembourgeois limitrophes et une quantité d'espèces végétales et animales plus importante et plus diversifiée.

Sur un territoire à forts enjeux en termes de développement urbain, concrétisés par l'Opération d'intérêt national Alzette-Belval (OIN), nous n'avons aucune garantie de la pérennité des mesures compensatoires proposées : des désignations d'espaces naturels sensibles (ENS) ne seront pas suffisantes pour assurer la compatibilité des projets d'aménagements avec la préservation de la biodiversité exceptionnelle du secteur et du corridor transfrontalier.



L'OIN, chance tant attendue de ce territoire, devra se doter d'une approche globale et intégrée de la valeur écologique et des enjeux de développement. En termes d'aménagement et de développement durable, un projet « exemplaire » devrait considérer le corridor écologique et cette biodiversité comme la base de réflexion à partir de laquelle pourraient se construire des aménagements compatibles et respectueux du cadre de vie et des paysages en proposant des modes de déplacement doux, de la rénovation urbaine ambitieuse, de l'agriculture (raisonnée ou biologique) et la mise en valeur de tous les atouts du territoire. Ce sont là les enjeux de la valorisation d'un secteur, reconquis aujourd'hui en premier lieu par la nature.



Tracé du projet routier Belval-A30 (en rouge) dans le contexte de corridor écologique transfrontalier

Contact presse :
Fédération MIRABEL LNE – 09 81 98 30 12
Association Empreinte Positive – 06 08 71 56 76